Conseil scolaire du Grand Nord

Du 22 avril au 29 avril 2025

CONCOURS : RH-SU-190(24) – POSTE SYNDIQUÉ – AEFO
AVIS INTERNE/EXTERNE
ENSEIGNANTE/ENSEIGNANT À DOMICILE TEMPORAIRE

Poste : La personne choisie relèvera de la direction de l'école Macdonald-Cartier

Niveau scolaire : 9e

Matières enseignées : Mathématiques, Français, Lancer et gérer une entreprise, English

Date d'entrée en fonction : dès que possible pour la durée de la demande

Lieu de travail : École secondaire Macdonald-Cartier ou virtuel

Salaire : Selon la convention collective des membres de l'AEFO (5 heures/semaine après les heures de classes)

Responsabilités:

- Préparer les leçons.
- Rencontrer l'élève 5 heures par semaine pour enseigner la matière des cours et l'appuyer dans ses tâches
- Corriger et fournir une rétroaction à l'élève lors d'évaluations.
- Collaborer avec les enseignants de l'élève afin d'accéder aux matériels de cours et aux évaluations.
- Communiquer avec la famille et/ou l'école pour faire des mises à jour et les suivis nécessaires pour assurer le succès de l'élève.

Qualifications et exigences :

- Détenir une carte de qualification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Faire preuve d'une ouverture d'esprit;
- Démontrer une bonne capacité organisationnelle

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae et une copie de la carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario **avant 12 h le 29 avril 2025** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533

Veuillez placer votre demande en ligne par l'entremise du site Web du Conseil.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Francine Vaillancourt, présidente **Alain Gélinas,** directeur de l'éducation par intérim

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.